



TARIFS TRI DE BENNES DE CHANTIER

Valable dès le 1er février 2025

	Appellation sur ticket de pesage	Prix de vente CHF
Matériaux à recycler Les matériaux destinés au recyclage doivent être propres, c'est-à-dire non pollués et non mélangés		
Déchets de bennes de chantier et matériaux de construction Bennes jusqu'à 11 m ³	"DECHETS"	110.00 / m ³
Déchets de bennes de chantier et matériaux de construction Bennes à partir de 11 m ³	"DECHETS >11"	390.00 / tonne
Bois de récupération seul Bois imprégné et traverses de chemin de fer exclus	"BOIS"	130.00 / tonne
Bois de construction broyé	"BOIS BROYE"	130.00 / tonne
Moquettes	"MOQUETTES"	290.00 / tonne
Ferraille	"FERRAILLE"	20.00 / tonne

Les déchets spéciaux ne seront pas admis mélangés aux autres déchets, mais peuvent l'être séparément et facturés selon tarif CRIDEC

Horaire d'entrée en carrière

Du 13 janvier au 28 février et du 1 décembre au 19 décembre 2025 à midi : 07h30 – 11h45 et 13h00 – 16h15

Du 3 mars au 30 novembre 2025 : 07h00 – 11h45 et 13h00 – 16h45

Ajustement d'horaire sur demande

Conditions de paiement : 30 jours net, TVA non comprise.

Un prix minimum de CHF 114.00 pour les déchets ou de CHF 75,00 pour le bois sera facturé pour tout apport de quantités inférieures à 1 m³. pour les déchets, respectivement 500 kg pour le bois.